

Face aux cyberattaques, l'Etat n'est pas à la hauteur (2)

Éditorial

[?]

ÉDITORIAL. Il faut une meilleure coordination au niveau de la Confédération et une véritable prise de conscience des risques. Question d'ambition



[Image d'illustration — © Alex - stock.adobe.com](#)



[Anouch Seydtaghia](#)

Publié jeudi 13 janvier 2022 à 08:46

Modifié jeudi 13 janvier 2022 à 08:46

Allons droit au but: l'Etat n'est, aujourd'hui, pas à la hauteur face à la vague massive de cyberattaques qui nous frappe. Que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal, les autorités n'ont visiblement pas encore pris la mesure des enjeux liés à ces piratages. Or ce sont nos données personnelles qui sont en jeu, celles que nous confions à des administrations, des banques ou des assurances.

La liste des manques actuels est longue. Aujourd'hui, une entreprise ou un particulier qui se fait pirater ne sait pas très bien à qui s'adresser. Tous les services de police ne sont pas suffisamment formés pour traiter les plaintes. On ne connaît pas précisément la répartition des compétences entre

les échelons communal, cantonal et fédéral. Il n'y a aucune campagne de communication sur les bonnes pratiques numériques pour prévenir les cyberattaques.

Lire aussi: [Que devraient faire les autorités suisses face au fléau des cyberattaques?](#)

De nombreux griefs

Les griefs adressés à nos autorités sont nombreux. Il suffirait déjà d'une meilleure coordination au niveau de la Confédération et, auparavant, d'une véritable prise de conscience des risques par les décideurs politiques, pour améliorer sensiblement la situation.

Attention, loin de nous l'idée d'étatiser la protection contre les cybercriminels, en donnant aux autorités le mandat de surveiller en permanence l'intégrité de nos données. Sans aller à ces extrêmes, il y a déjà tant à faire en matière de prévention, voire d'éducation, face aux cyberattaques.

Une incongruité...

Et au niveau fédéral, les ambitions doivent également être accrues. Un exemple: pourquoi le Centre national pour la cybersécurité, doté seulement d'une trentaine de personnes, n'a-t-il pas pour mandat de scruter ce qui est publié sur le darknet lorsqu'une administration a été attaquée? Espérons que cette incongruité disparaisse rapidement.

La future loi sur la protection des données, qui doit entrer en vigueur cette année, imposera, dans certains cas, aux victimes de piratage de contacter les autorités. C'est un pas positif vers une sensibilisation accrue face à ces cyberattaques. Mais cela ne doit en rien exonérer les autorités de mieux nous protéger face à ces menaces qui nous concernent tous.